

2.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240122-322620-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 29 janvier 2024

Publié le 29 janvier 2024

Suite à la convocation en date du 10 janvier 2024
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 22 JANVIER 2024

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Didier MANIER, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, François-Xavier CADART donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Christian POIRET, Sylvie CLERC donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Sylvie DELRUE donne pouvoir à Michel PLOUY, Claudine DEROEUX donne pouvoir à Eric RENAUD, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Maël GUIZIOU donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Marie SANDRA, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Valérie LETARD donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Simon JAMELIN, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Barbara COEVOET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Doriane BECUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Françoise MARTIN, Max-André PICK, Frédérique SEELS.

OBJET : Soutien à l'autonomie des Nordistes.

Vu le rapport DirA/2024/9

Vu l'avis en date du 15 janvier 2024 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

DECIDE à l'unanimité:

- d'accorder une remise gracieuse totale ou partielle de la créance due au titre la Prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA), pour les 3 personnes reprises dans le tableau détaillé en annexe 1 ci-jointe, dont le montant total s'élève à 8 750,30 € ;
- d'attribuer 29 subventions pour le financement des demandes des particuliers sur des aides aux travaux dont le détail est repris en annexe 2 ci-jointe, pour un montant total de 94 169,27 € ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2024, sous réserve de son approbation ;
- de maintenir en 2024, pour les 123 Services autonomie à domicile (SAD) ayant contractualisé avec le Département en 2022 ou 2023, et listés en annexe 3 ci-jointe, une dotation individuelle équivalant à un euro par heure prestée en APA, PCH et aide-sociale au titre de l'aide sociale ;
- de calculer le montant des dotations aux SAD sur la base des heures réalisées et déclarées en 2023, par chaque service concerné, ce nombre d'heures étant arrêté au 31 mars 2024 ;
- d'acter qu'une régularisation de ces dotations s'opérera en 2025, sur la base des heures réalisées et déclarées par le SAD en 2024, arrêtées au 31 mars 2025.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 22.

Madame BECUE et Monsieur ACHIBA sont respectivement Maire et Adjoint au Maire de Tourcoing.
Madame LABADENS et Monsieur SIEGLER sont respectivement Adjointe au Maire et Conseiller municipal délégué de Cambrai.

Madame CONSEIL est Conseillère municipale de Loos.

Monsieur PLOUY est Conseiller municipal d'Armentières.

Monsieur RENAUD est Conseiller municipal de Saint-Amand-les-Eaux.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames DELRUE, DEROEUX et TONNERRE-DESMET, ainsi que Monsieur VERFAILLIE avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs PLOUY et RENAUD, Madame BECUE et Monsieur SIEGLER. Ces derniers ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Madame CLERC (adjointe au Maire de Le Cateau-Cambrésis), Monsieur RINGOT (Membre du bureau administratif de l'AFEJI Hauts-de-France), ainsi que Monsieur SEGUIN (membre du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Le Quesnoy) avaient donné pouvoir respectivement à Messieurs LEBLANC, MANIER et Madame VAN CAUWENBERGE. Ils ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

40 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 19 pouvoirs.

Vote intervenu à 18 h 22.

Au moment du vote, 40 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 19

Absents sans procuration : 16

N'ont pas pris part au vote : 7 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 59 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions : 6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Total des suffrages exprimés : 53

Majorité des suffrages exprimés : 27

Pour : 53 (Groupe Union Pour le Nord ; Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain : pour l'Humain d'Abord ! ; Mesdames BAILLEUL et DECODTS non-inscrites)

Contre : 0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

ANNEXE 2

POLITIQUE HABITAT ET LOGEMENT : DOSSIERS J'AMENAGE59 - COMMISSION PERMANENTE DU 22/01/24									MODALITE DE PAIEMENT	
DEMANDES	TIERS	STATUT	ARRONDISSEMENT	COMMUNE	OJECTIF	NOMBRE DE PROJETS	MONTANT DES TRAVAUX RETENUS TTC PAR LE DPT (€)	SUB DPT (€)	Avance 70 %	Solde 30 %
1	677902	PO	AVESNES	FOURMIES	Aménagement du logement	2	11 605,30 €	4 690,86 €	3 283,60 €	1 407,26 €
TOTAL AVESNES/HELPE (CAMVS, CCCA, CCSA, CCPM)									4 690,86 €	# 3 283,60 € 1 407,26 €
1	sous tut	PO	CAMBRAI	ESCAUDOEUVRES	Aménagement du logement	1	8 706,90 €	3 945,82 €	2 762,07 €	1 183,75 €
1	676675	PO	CAMBRAI	CAMBRAI	Aménagement du logement	2	8 529,40 €	3 993,52 €	2 795,46 €	1 198,06 €
TOTAL CAMBRAI (SM PAYS DU CAMBRAISIS)									7 939,34 €	# 5 557,53 € 2 381,81 €
1	677073	PO	DOUAI	MONTIGNY EN OSTREVENT	Aménagement du logement	2	2 736,84 €	994,41 €	696,69 €	297,72 €
1	677899	USUF	DOUAI	WAZIERS	Aménagement du logement	1	6 095,94 €	1 823,16 €	1 276,21 €	546,95 €
1	677862	HBG TG	DOUAI	HAMEL	Aménagement du logement	1	14 054,05 €	3 806,16 €	2 664,31 €	1 141,85 €
1	677260	PO	DOUAI	LAUWIN PLANQUE	Aménagement du logement	1	13 030,15 €	2 303,27 €	1 612,29 €	690,98 €
TOTAL DOUAI (DOUAISIS AGGLO, CCCO, CCPC-diffus)									8 927,00 €	# 6 249,50 € 2 677,50 €
1	676632	PO	LILLE	LOMME	Aménagement du logement	2	15 930,80 €	5 572,00 €	3 900,40 €	1 671,60 €
1	676676	PO	LILLE	PROVIN	Aménagement du logement	2	18 187,86 €	2 041,69 €	1 429,18 €	612,51 €
1	676674	PO	LILLE	ARMENTIERES	Aménagement du logement	1	20 971,81 €	6 498,18 €	4 548,73 €	1 949,45 €
1	677367	PO	LILLE	LA BASSEE	Aménagement du logement	1	9 135,00 €	2 946,10 €	2 062,27 €	883,83 €
1	676718	PO	LILLE	LILLE	Aménagement du logement	1	15 326,30 €	5 240,41 €	3 668,29 €	1 572,12 €
1	676890	PO	LILLE	MARQUETTE-LEZ-LILLE	Aménagement du logement	1	15 922,37 €	4 574,93 €	3 202,46 €	1 372,47 €
1	677565	PO	LILLE	LOOS	Aménagement du logement	2	11 384,23 €	2 972,93 €	2 081,05 €	891,88 €
1	677250	PO	LILLE	LA BASSEE	Aménagement du logement	4	21 372,40 €	4 700,94 €	3 290,66 €	1 410,28 €
1	677901	PO	LILLE	SECLIN	Aménagement du logement	1	10 732,00 €	2 183,98 €	1 528,78 €	655,20 €
1	677366	PO	LILLE	LILLE	Aménagement du logement	1	8 439,24 €	2 380,70 €	1 666,49 €	714,21 €
1	677861	PO	LILLE	LOMME	Aménagement du logement	1	8 842,05 €	904,28 €	633,00 €	271,28 €
1	640522	PO	ROUBAIX-TOURCOING	LEERS	Aménagement du logement	1	3 000,52 €	869,51 €	608,66 €	260,85 €
1	677520	PO	ROUBAIX-TOURCOING	NEUVILLE-EN-FERRAIN	Aménagement du logement	1	1 534,00 €	255,20 €	178,64 €	76,56 €
1	677435	PO	ROUBAIX-TOURCOING	COMINES	Aménagement du logement	2	11 434,79 €	2 095,00 €	1 466,50 €	628,50 €
1	677576	PO	ROUBAIX-TOURCOING	WATTRELOS	Aménagement du logement	2	17 002,76 €	4 062,31 €	2 843,62 €	1 218,69 €
TOTAL LILLE/ROUBAIX-TOURCOING (CCPC-diffus, MEL)									47 298,16 €	# 33 108,73 € 14 189,43 €
1	677303	PO	VALENCIENNES	FRESNES-SUR-ESCAUT	Aménagement du logement	1	8 800,00 €	3 175,76 €	2 223,03 €	952,73 €
1	677904	PO	VALENCIENNES	BRUAY-SUR-L'ESCAUT	Aménagement du logement	1	7 938,51 €	1 676,40 €	1 173,48 €	502,92 €
1	677900	PO	VALENCIENNES	MAING	Aménagement du logement	1	18 985,85 €	6 050,12 €	4 235,08 €	1 815,04 €
1	677906	PO	VALENCIENNES	QUAROUBLE	Aménagement du logement	3	14 458,23 €	4 778,58 €	3 345,01 €	1 433,57 €
1	677896	PO	VALENCIENNES	BEUVRAGES	Aménagement du logement	1	9 898,30 €	4 577,83 €	3 204,48 €	1 373,35 €
TOTAL VALENCIENNES (CAPH, CAVM)									20 258,69 €	# 14 181,08 € 6 077,61 €
1	677824	PO	FLANDRES	GRANDE-SYNTHÉ	Aménagement du logement	1	9 900,00 €	2 741,58 €	1 919,11 €	822,47 €
1	677823	PO	DUNKERQUE	DUNKERQUE	Aménagement du logement	1	9 075,00 €	2 313,64 €	1 619,55 €	694,09 €
TOTAL DUNKERQUE/FLANDRES (SM FLANDRE ET LYS, CUD, CCHF-diffus)									5 055,22 €	# 3 538,66 € 1 516,56 €
29						42		94 169,27 €	# 65 919,10 €	28 250,17 €

NOM DU SAAD	NOM COMMUNE
A L'ESSENTIEL	SECLIN
A S S A D	DUNKERQUE
A2MICILE AUDOMAROIS LITTORAL	CAMBRIN
A2MICILE DOUAISIS	DOUAI
A2MICILE REGION NORD	STRASBOURG
AAD DU CANTON DE STEENVOORDE	STEENVOORDE
ACTION DOMICILE	ESCAUDAIN
AD COI SERVICES	CARVIN
ADAR FLANDRE MARITIME	DUNKERQUE
ADAR FLANDRE METROPOLE	VILLENEUVE D'ASCQ
ADAR SAMBRE AVESNOIS	FOURMIES
ADENIOR - BAILLEUL	BAILLEUL
ADENIOR - LILLE	LILLE
ADES	DOUAI
ADGV DOMICILE	VALENCIENNES
ADHS	CONDE-SUR-L'ESCAUT
ADMR NORD	ENGLOS
ADPH	HAZEBROUCK
AFEJI AMF-AD	MAUBEUGE
AIDADOMICILE 59	DOUAI
AIDALAVIE	HARNES
AIDE AU QUOTIDIEN	MAUBEUGE
AIDOFAMILLE	RONCQ
AIRE DOMICILE	ROOST-WARENDIN
AJ DOMICILE	WAMBRECHIES
AMAPA	LE BAN SAINT MARTIN
AMICIAL	AVIGNON
ANASOPEM	ATTICHES
ANICHE - SAD	ANICHE
APA SERVICES DES WEPPE DES WEPPE DES WEPPE DES WEPPE DES WEPPE DES WEPPE DES WEPPE DES WEPPE DES WEPPE	WAVRIN
APAD 59	DUNKERQUE
ARIL'SERVICES A LA PERSONNE	CAMBRAI
ARMENTIERES - SAD	ARMENTIERES
ARTABAN	NOYELLES LES VERMELLES
ARTOIS SENIOR	BETHUNE
ASECEF	BOUCHAIN
ASPHA SERVICES	DOUAI
ASSAD	LILLE
ASSOCIATION ESCAUDINOISE BIEN ETRE ET SANTE	ESCAUDAIN
ASTERIA SERVICES	SOMAIN
AUBY - SAM	AUBY

AVAD	VALENCIENNES
AZAE HAINAUT	VALENCIENNES
BEL'AGE COMPAGNIE	BAILLEUL
BIEN ETRE	HAZEBROUCK
CAISSE AUTONOMIE NATIONALE SECURITE SOCIALE MINES	HENIN-BEAUMONT
CAMBRAI - SAM	CAMBRAI
CAP AUTONOMIE	AVELIN
CASS GRAVELINES BOURBOURG	GRAVELINES
CENTRE D'AIDE RAISMES AUBRY - CARA	RAISMES
CENTRE HELENE BOREL SAD	DOUAI
CHRISENIOR	ARMENTIERES
CLES EN NORD	MARCQ-EN-BAROEUL
CNOUS59	LESQUIN
COCOONING SERVICES	LILLE
COMITE BAILLEULOIS	BAILLEUL
COULEUR OPALE SERVICES	DUNKERQUE
DAILLON SERVICES	CROIX
DOM HORIZON	LECELLES
DOMICIL +	PERPIGNAN
DOMICILE SERVICES DUNKERQUOIS	DUNKERQUE
DOMSOIN	CAUDRY
DOMUSVI DOMICILE	SURESNES
ENSEMBLE AUTREMENT	ROUBAIX
ESCAUDAIN - SAM	ESCAUDAIN
ESPRIT SENIORS SERVICES	ROUBAIX
ETRE SI BIEN CHEZ SOI	TOURCOING
FLORALYS SERVICES	DOUAI
FREE DOM	AVESNES-SUR-HELPE
FREE DOM CAMBRAI	CAMBRAI
GIHP SERVICES VIE AUTONOME	LILLE
GRAINES DE MÉMOIRES	SALOME
GTDK SERVICES	DUNKERQUE
HAINAUT LABEL VIE	VALENCIENNES
HAUBOURDIN - SAM	HAUBOURDIN
ILCG SCARPE ESCAUT	SAINT-AMAND-LES-EAUX
INEA	WATTIGNIES
INTER PROXIM	TOURCOING
IPAAD SEPTENTRION	LILLE
ISRAA	RONCQ
LA SERVICERIE DES HDF	TOURCOING
LE CATEAU-CAMBRESIS - SAM	LE CATEAU-CAMBRESIS
LESKA	HEM
LIBRADOME	CAMBRAI
LOOS - SAM	LOOS
L'UCIE SERVICESL'UCIE SERVICESL'UCIE SERVICES	VALENCIENNES
MANDATAIRE DE GARDE	LEWARDE

MIRIAD ACCOMPAGNEMENT	WASQUEHAL
MPB COMPAGNIE	TETEGHEM-COUDEKRQUE-VILLAGE
MUNDUS	LILLE
O2 LILLE EST	LILLE
O2 VILLENEUVE D'ASCQ	VILLENEUVE D'ASCQ
OICAFPA	ANNOEULLIN
OPTIMHOME SERVICES 59OPTIMHOME SERVICES 59OPTIMHOME SERVICES 59	ROUBAIX
PAPP4	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE
PARAMED	TOURCOING
PARTAGE ET VIE	MONTRouGE
PLB SERVICES	LYS-LEZ-LANNOY
PONCHE DOMICILE SERVICES	TOURCOING
PRESTI LIFE	CYSOING
PROXI SERVICES	BOURBOURG
PROXIDOM SERVICES	VENELLES
PROXIM	DOUAI
PROXIMUM SERVICES AVESNOIS	MAUBEUGE
QUIEVRECHAIN - SAM	QUIEVRECHAIN
RESTER CHEZ SOI	LESQUIN
SAD 59	BAUVIN
SAD DU CH DE LE QUESNOY	LE QUESNOY
SAINT-AMAND-LES-EAUX - SAM	SAINT-AMAND-LES-EAUX
SANTES - SAM	SANTES
SILVER HOME SERVICES	SAINGHIN EN WEPPEs
SIN-LE-NOBLE - SAM	SIN-LE-NOBLE
SLAD	LILLE
SOINS SANTE	TEMPLEUVE
SOUS MON TOIT	MULHOUSE
SPSB	GRANDE-SYNTHe
THOLES	SECLIN
TOURCOING - SAD	TOURCOING
VALARD	HAUBOURDIN
VITALLIANCE	COURBEVOIE
VIVAT	MARCQ-EN-BAROEUL
WATTRELOS - SAM	WATTRELOS
ZODITH SERVICES	HALLUIN

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 22 janvier 2024

OBJET : Soutien à l'autonomie des Nordistes.

I - Les remises gracieuses

Le Département du Nord a étudié les 3 demandes de remises gracieuses, au titre de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) qui lui ont été présentées par les allocataires ou leurs héritiers pour des indus générés lors du paiement des diverses prestations.

Ces indus émanent notamment de changements de situation : contrôle d'effectivité, décès, révision. Suite à l'examen des justificatifs transmis par les demandeurs, il apparaît qu'ils remplissent les conditions pour bénéficier d'une telle remise.

Ces décisions entraîneront l'annulation ou la réduction des titres de recettes et/ou des mandats d'annulation correspondants. Le détail des montants de remises gracieuses proposés par bénéficiaire repris dans le tableau de l'annexe 1 du rapport, a comme montant total 8 750,30 €.

II - Le dispositif « J'amén'Age59 »

Dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, le Département du Nord a adopté par délibération n° DAA/2019/249 du Conseil départemental du 1 juillet 2019 le dispositif « J'amén'Age59 ». Il est ouvert aux propriétaires, locataires et aux hébergés à titre gracieux du parc privé et bénéficiaires de l'APA souhaitant aménager leurs logements.

Dans le présent rapport, 29 demandes de subventions des particuliers éligibles à ce programme sont présentées pour l'attribution d'une aide.

L'intervention départementale s'élève à 94 169,27 € d'aides aux travaux chez les particuliers.

Le détail de ces aides est repris dans le tableau joint en annexe 2 du rapport.

III - Soutien aux Services autonomie à domicile (SAD)

L'article L. 314-2-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), créé par l'article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, instaure un tarif minimal de valorisation des heures d'aides à domicile pour l'APA, la PCH et l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale en mode prestataire. Il est applicable à tous les services autonomie à domicile prestataires.

Par délibération n° DA /2022/477 de la Commission permanente du 12 décembre 2022, le Département a souhaité valoriser plus largement les prestations d'aides humaines réalisées auprès des bénéficiaires de l'APA, de la PCH et de l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale.

A ce titre, il a accordé à l'ensemble des SAD une dotation équivalant à un euro (1 €) par heure d'APA, PCH et aide-ménagère prestée en 2023 en complément.

Les heures prises en compte pour le calcul de la dotation étaient celles facturées lors du 1^{er} semestre 2022. Elles doivent faire l'objet d'un contrôle en 2024 basé sur les heures facturées en 2023, arrêtées au 31 mars 2024.

La Collectivité entend poursuivre son soutien au secteur en le conditionnant à un engagement des SAD en faveur de la qualité de l'accompagnement des Nordistes. Ainsi, il est proposé de prolonger en 2024 le versement de cette dotation équivalant à un euro (1 €) par heure d'APA, PCH et aide-ménagère prestée en 2024 pour les 123 SAD ayant signé un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec le Département en 2022 et en 2023, dont la liste est reprise dans le tableau joint en annexe 3 du présent rapport.

Le montant des dotations sera calculé sur la base des heures réalisées et déclarées en 2023 par chaque service concerné. Ce nombre d'heures sera arrêté au 31 mars 2024. Le montant accordé à chaque SAD fera donc l'objet d'une délibération spécifique, une fois les heures 2023 arrêtées. Une régularisation de ces dotations s'opérera en 2025, sur la base des heures réalisées et déclarées par le SAD en 2024, arrêtées au 31 mars 2025.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'accorder une remise gracieuse totale ou partielle de la créance due au titre la Prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'Allocation personnalisée à l'autonomie (APA), pour les 3 personnes reprises dans le tableau détaillé en annexe 1 ci-jointe, dont le montant total s'élève à 8 750,30 € ;
- d'attribuer 29 subventions pour le financement des demandes des particuliers sur des aides aux travaux dont le détail est repris en annexe 2 ci-jointe, pour un montant total de 94 169,27 € ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2024, sous réserve de son approbation ;
- de maintenir en 2024, pour les 123 Services autonomie à domicile (SAD) ayant contractualisé avec le Département en 2022 ou 2023, et listés en annexe 3 ci-jointe, une dotation individuelle équivalant à un euro par heure prestée en APA, PCH et aide-sociale au titre de l'aide sociale ;
- de calculer le montant des dotations aux SAD sur la base des heures réalisées et déclarées en 2023, par chaque service concerné, ce nombre d'heures étant arrêté au 31 mars 2024 ;
- d'acter qu'une régularisation de ces dotations s'opérera en 2025, sur la base des heures réalisées et déclarées par le SAD en 2024, arrêtées au 31 mars 2025.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
13003OP003	13003E26	1 655 162, 37	1 039 888, 89	94 169, 27
31006OP013	31006E01	BP2024		8 750, 30

Frédérique SEELS
Vice-Présidente